



**PROCÉDURE D'ALERTE POUR LE PHÉNOMÈNE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE AUX
PARTICULES EN SUSPENSION (PM10)**

NIVEAU 1

Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne vous informe de la mise en œuvre de la procédure d'alerte pour dépassement de seuil pour le phénomène de pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10) pour la journée du mercredi 24 juin 2026.

L'arrivée d'une masse d'air chargée en particules désertiques est à l'origine d'une hausse importante des concentrations en particules en suspension (PM10).

La procédure d'alerte pour de l'épisode de pollution est donc activée pour le département de la Haute-Garonne pour la journée du mercredi 24 juin 2026.

En conséquence, le préfet met en œuvre les mesures d'urgence suivantes pour limiter l'émission de polluants **pour la journée du 24 juin 2026 et jusqu'à la levée des mesures** :

- *Abaissement des vitesses maximales autorisées :*
 - à 110 km/h sur les portions à 130 km/h ;
 - à 90 km/h sur les portions à 110 km/h ;
 - à 70 km/h sur les portions à 80 km/h et 90 km/h.
- *Report de certaines opérations industrielles émettrices de pollution et report de démarrage d'unités à l'arrêt.*

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site d'ATMO Occitanie :

<https://www.atmo-occitanie.org/>

09.69.36.89.53

Liste des destinataires :

Préfecture de zone (EMIZ / Cellule routière zonale)

DREAL

ARS

DRAAF

DRAC

DRAJES

DDETS

DDPP

DDT

DSAC Sud

SNA Sud

Rectorat

DSDEN

DRFIP

Douanes

Procureur de la République

SNCF

Météo France

ONF

ONCFS

Chambre d'agriculture

Chambre de commerce et d'industrie

Chambre des métiers et de l'artisanat

SATB

EDF

RTE

ENEDIS (ex ERDF)

ORANGE

GRDF

TIGF

La Poste

DIPJJ DISP DIPN Gendarmerie DIPAF GTA DMD SDIS SAMU Associations agréées de sécurité civile Vinci Autoroutes DIRSO CUTM - Toulouse métropole SMTC -Tisséo VNF	Airbus Préfectures des départements limitrophes Conseil régional Conseil départemental AMF 31 Communes CAPTV (service en charge de la ligne « Air santé ») ADEME Direction Régionale Occitanie Préfectures des départements limitrophes
---	---

Recommandations comportementales	
<ul style="list-style-type: none"> • réduire les vitesses de tous les véhicules ; • pratiquer le covoiturage, utiliser les transports en commun, privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo...) ; • éviter d'allumer des feux d'agrément ; • réduire l'utilisation des groupes électrogènes ; • reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou utilisant des solvants, peintures, vernis... ; • respecter l'interdiction de brûlage de déchets verts. 	
Recommandations sanitaires	
Populations vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) ou sensibles (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux)	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Évitez les sorties durant l'après-midi. ➔ Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues. ➔ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : <ul style="list-style-type: none"> • Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44). • Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort. • Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
Population générale	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). ➔ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).